



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal DE LA VILLE DE NANCY

OBJET :

Projet d'aménagement Place Carnot / Cours
Léopold

SEANCE DU : 19 mai 2025

DELIBERATION N° : DEL20250519_03

RAPPORTEUR : Madame Isabelle LUCAS

EXPOSE DES MOTIFS

Aménagée à partir de 1774 à l'emplacement de l'ancien bastion des Michottes, la place Carnot est un vaste quadrilatère d'environ 130 mètres sur 170 mètres. En 1784, cette place a été intégrée dans un ensemble plus vaste encore, comprenant l'aménagement de l'actuel cours Léopold sur les bastions de Salm et du Danemark, dans le cadre du projet général d'embellissement de Nancy qu'avait initié l'ingénieur général en chef des ponts et chaussées François-Michel Lecreux. La vaste place formée par le cours lui-même reprend, dans une certaine mesure, le motif de la place de la Carrière, mais à une échelle beaucoup plus importante, en utilisant tout l'espace disponible sur les anciens glacis.

Cet espace destiné hier à embellir la ville sur ses anciens bastions est aujourd'hui, à la faveur du développement urbain, dans une position stratégique pour de nombreux usages et fonctions de la ville : à la jonction du quartier gare et de la vieille ville, son caractère de porte d'entrée du centre-ville, son attractivité à l'échelle de l'agglomération et au-delà, ses dimensions, son patrimoine bâti et arboré exceptionnel, donnent à cet espace un potentiel d'aménagement très important.

Cependant, malgré un renforcement récent de l'animation, i.e avec l'installation d'une guinguette d'été depuis quelques années, la place Carnot et le cours Léopold peuvent donner l'impression d'un espace délaissé et mal qualifié pour des usages correspondant aux attentes.

A l'évidence, en dehors des périodes d'installation de la foire et du cirque, son appropriation par les Nancéiennes et Nancéiens est faible : il s'agit davantage d'un lieu de passage, de stationnement de véhicules, que d'un lieu de vie et de rencontre.

Les constats en ce sens s'accumulent : le mobilier urbain est vieillissant ; les allées, qui sont recouvertes d'un bitume abîmé qui a fait l'objet de nombreuses reprises au cours des ans, ne ressemblent pas à de véritables allées de parcs ; l'aspect des pelouses, qui doivent être replantées

chaque année au départ de la foire, ne correspond pas à celui qu'on serait en droit d'attendre d'un parc idéalement situé ; les arbres ne sont pas tous dans un bon état ; Surtout, un stationnement utile mais invasif s'est imposé depuis les années 1970 sur le cours Léopold à l'inverse de l'ambition historique de cet espace qui était d'en faire une promenade en milieu urbain.

De nombreux Nancéiens ont donc exprimé le souhait que cet espace de près de 7 hectares, qui jouit d'une situation extrêmement privilégiée au cœur de ville et qui est bordé d'arbres centenaires, bénéficie d'un aménagement de bonne qualité qui favoriserait son appropriation, qui donnerait envie de s'y reposer, d'y flâner, d'y jouer avec ses enfants, et pas seulement de le traverser. L'Assemblée citoyenne nancéienne, qui a travaillé au printemps 2023 sur le thème de l'espace public, a formulé des préconisations en ce sens.

La requalification de l'ensemble Carnot-Léopold, pourtant évoquée depuis près d'une vingtaine d'années, n'a jamais l'objet d'une réflexion publique, organisée et transparente, et d'études concrètes de programmation.

L'intention de l'équipe municipale exprimée dès le début de mandat en 2020 a été celle de la prise en main de cette transformation majeure pour la ville.

Par une méthode de concertation ouverte et participative, puis par la présentation d'orientations prenant en compte l'ensemble des souhaits exprimés, notamment la volonté politique clairement posée de maintenir la foire sur ce site, un chemin est désormais possible pour engager l'évolution de cet espace urbain.

Quatre priorités d'aménagements sont proposées dans la présente délibération pour structurer cette transformation, qui se déclineront sur plusieurs années au regard des impacts anticipés :

1. Une augmentation quantitative et qualitative du patrimoine végétal de l'ensemble avec :

- Une meilleure protection du patrimoine existant,
- Un désimperméabilisation accrue qui permettra d'inverser les proportions entre les sols perméables / imperméables,
- Des plantations complémentaires confortant notamment les alignements et développant de nouvelles strates de végétalisation,
- Et enfin sur le cours Léopold, évolution majeure, des pelouses repositionnées au centre de l'espace, préservant la perspective de l'alignement des différents monuments tout en promouvant l'usage récréatif et familial de ces pelouses mieux protégées des usages qui peuvent les abîmer.

2. L'extension du parking en infrastructure place Carnot, afin de compenser la suppression du stationnement de surface notamment sur le cours Léopold.

3. **Un développement majeur de la place des transports en commun et des mobilités actives** tout en maintenant une bonne accessibilité voiture vers le centre-ville ou vers la sortie Nord de la ville par :
- a. La réservation d'un côté des voies de l'ensemble Carnot/Léopold au BHNS
 - b. Le développement de traversées cyclables propres et qualitatives
 - c. L'amélioration des cheminements piétons par la qualité des sols proposés et leur identification dans l'espace.
4. **Le maintien, pour conforter les usages d'animations de la place Carnot et notamment les grands manèges de la foire, d'une place Carnot largement ouverte et modulable, libérant la perspective vers le ciel, à l'inverse d'un cours Léopold requalifié en promenade urbaine densément végétalisée pour toute l'année.** La place Carnot verra s'implanter de nouveau un jet d'eau dont la forme est encore à définir sur l'emplacement exact de l'ancienne fontaine.

Le calendrier prévisionnel de ces transformations, au regard des conditions techniques de faisabilité et de la nécessaire articulation avec d'autres transformations à venir dans la ville (déploiement du réseau BHNS par exemple), est établi sur une projection s'étalant de 2028 à 2032.

L'ensemble de ces transformations a été pensé pour maintenir sur site et d'un seul bloc l'actuelle foire qui est une fête populaire et familiale de centre-ville que la municipalité souhaite continuer à conserver et à promouvoir. Un dialogue de grande confiance et de qualité a été engagé avec les professionnels forains pour anticiper l'ensemble des impacts qui sont d'ores et déjà les plus limités possibles dans les études de faisabilité réalisées, grâce à des choix d'aménagements faits pour prendre en compte le maintien d'une foire de qualité.

Une phase d'aménagements provisoires et modulables est d'ores et déjà lancée pour cet été et les périodes estivales à venir 2026 et 2027, a minima avec l'installation de nouvelles plantations temporaires, de mobiliers de détente ombragés en bois sur la place Carnot, et le déploiement d'installation sportives et ludiques sur le cours Léopold.

Un espace trop longtemps délaissé et faisant l'objet d'une attente forte d'évolution en prenant en compte la volonté de maintenir la foire

La place Carnot et le cours Léopold ont connu des évolutions successives au fil des ans. Depuis le 18^{ème} siècle, ces espaces ont été successivement le lieu de bastions, puis une place de grève où les exécutions de condamnés se faisaient en présence des habitants, puis à l'aube du 19^{ème} siècle, le cours Léopold, à l'image de cette époque, fut destiné à devenir une promenade intra-muros pour les nancéiens.

Cet ensemble urbain remarquable est caractérisé par sa perspective axiale principale, allant de la porte Désilles à la fontaine de la place Carnot (fontaine présente de 1832 jusqu'en 1990), en passant par la statue du général Drouot ou l'obélisque.

La place Carnot et le cours Léopold sont des lieux d'animation essentiels à la Ville de Nancy ;

toute l'année, des événements viennent animer ces espaces, de la foire attractive au début du printemps jusqu'à l'installation d'un cirque en plein centre-ville en automne, sans oublier l'installation des guinguettes d'été. Par ailleurs, ces espaces sont au cœur des déplacements des nancéiens, entre le parc de la Pépinière et le quartier Centre Gare.

Cependant, les aménagements de ces espaces n'apparaissent plus adaptés aux attentes du siècle qui vient de démarrer. La place Carnot souffre d'un revêtement mal adapté aux épisodes pluvieux intenses, la végétation arborée du cours Léopold est marquée par une imperméabilisation importante du sol, favorisant les tassements différenciés défavorables à une bonne croissance végétative. De plus, les contre-allées du cours Léopold sont aujourd'hui majoritairement utilisées pour du stationnement de véhicules de surface non favorable à la déambulation piétonne ou à la promenade. L'espace formé par la place Carnot et le cours Léopold est un espace essentiel pour le programme annuel d'animations de la Ville de Nancy, en ce sens, il convient de pérenniser la présence de la foire attractive et des diverses animations en ces lieux.

Un processus inédit de concertation pour identifier les attentes précises

Une concertation inédite a été menée entre les mois de septembre 2023 et de février 2024 avec l'appui de l'agence Res Publica, spécialisée dans la concertation.

Afin de conduire une réflexion approfondie et nourrie, cette concertation a pris trois formes :

- Une concertation numérique ouverte à tous, en direction de tous les habitants de la Métropole.
- Un dialogue avec les instances de participation de la ville (AVQ, ACN).
- Un comité citoyen spécifique.

Le comité citoyen a été le dispositif pivot de la concertation. Tourné vers le recueil des usages, le diagnostic et la réflexion sur les vocations du site, il a pris en compte les points de vue spécifiques de l'ensemble des parties prenantes, notamment des riverains, des commerçants et des entreprises, des forains, des établissements d'enseignement supérieur et des institutions publiques.

Le processus de sélection de ce comité de citoyen a été exemplaire, signe de la volonté d'une large consultation. A la suite d'un premier tirage au sort de 10 000 personnes inscrites sur les listes électorales, un courrier d'invitation à se porter candidat pour le comité citoyen a été envoyé. Il a engendré 700 candidatures volontaires, parmi lesquelles un second tirage au sort prenant en compte de critères de représentativité larges a permis la constitution du panel des 50 membres définitifs du comité citoyen.

Des transformations par étapes pour une reconquête complète de l'espace Carnot/Léopold requalifié, végétalisé en large partie et mieux adapté aux usages des habitants en faisant la part belle aux animations et aux mobilités actives

Des transformations à court terme

Dès cet été la place Carnot et une partie du cour Léopold vont connaître des aménagements transitoires afin de tester des usages.

Sur la place Carnot, en lien avec la guinguette, seront installés des aménagements invitant à investir la place pour du repos, des pique-niques, et profiter de l'espace qui sera ombragé. En attendant les aménagements définitifs, le socle de l'ancienne fontaine sera planté par des végétaux bas d'agrément.

Sur le cours Léopold seront installés des équipements sportifs collectifs de type beach volley et terrain de basket permettant la pratique libre de sport de plein air.

A plus long terme

Fort de ces aménagements temporaires, la place Carnot et le cours Léopold poursuivront leurs mutations dans les années à venir.

Accompagnés par l'agence Leclercq et Associés, les services de la Ville de Nancy ont travaillé sur un programme d'aménagement des espaces Carnot / Léopold en prenant en compte les attentes des citoyens consultés, mais aussi les futures évolutions envisagées, notamment en terme de mobilités (mise en œuvre du Plan Métropolitains des Mobilités).

La place Carnot et le cours Léopold, bien que contigus, ont des identités propres. La place Carnot a et restera un espace ouvert tourné vers le ciel tandis que le cours Léopold a toujours eu vocation à être un espace de promenade arboré naturel. Ce sont ces identités propres qui ont conduit les réflexions d'aménagement proposées.

Ainsi, les premiers aménagements définitifs des espaces seront liés au déploiement des lignes structurantes du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) qui viendront desservir la Place Carnot et le cours Léopold.

Redonner au cours Léopold son identité de promenade urbaine nécessite de requestionner le positionnement du stationnement de surface de plus de 300 places. C'est ainsi qu'il est proposé de substituer les emplacements de stationnement du cours Léopold par une extension de l'ouvrage souterrain de la place Carnot. Les travaux de réalisation de ce nouvel ouvrage sont estimés à 20 mois et seront entrepris entre 2029 et 2031, tout en minimisant les impacts directs sur les animations récurrentes.

La mise en service du nouvel ouvrage de stationnement permettra alors d'engager les travaux d'aménagements des espaces libérés. L'axe Carnot / Drouot / Désilles sera mis en valeur, notamment en élargissant les pelouses centrales. Les espaces d'animation seront eux repositionnés dans les contre-allées, permettant de maintenir la foire attractive et les animations circassiennes dans ce nouvel ensemble Carnot / Léopold.

La place Carnot verra également ses aménagements modifiés ; la ceinture d'arbres autour de la place sera densifiée, tout en maintenant la centralité d'une pièce d'eau à réaménager. Enfin, un traitement spécifique de liaison paysagère entre le cours Léopold et la place Carnot sera réalisé, notamment en créant une transition paysagère autour de l'Obélisque, tout en respectant et en augmentant les alignements d'arbres en prolongement du cours Léopold.

L'ensemble de ces aménagements doivent permettre d'aménager ces espaces d'ici à 2032.

DELIBERATION

En conséquence, et après avis de la Commission Transition écologique, Mobilités réunie le 13 mai 2025, il vous est proposé :

- d'adopter les orientations d'aménagement proposées de l'espace Carnot Leopold pour la période s'ouvrant de cet été à minima 2032.

Adopté à la majorité

Pour : 43

(M. Lionel ADAM, Mme Evelyne BEAUDEUX, Mme Sabrina BENMOKHTAR, M. Arnaud BERNEZ, Mme Véronique BILLOT, Mme Marianne BIRCK, Mme Chloé BLANDIN, Mme Muriel BOILLON, Mme Christine BOURREAU, M. Hocine CHABIRA, Mme Nicole CREUSOT, Mme Patricia DAGUERRE-JACQUE, M. Mohammed EL GHAZILI, M. Mounir EL HARRADI, Mme Véronique ERNEST, Mme Chantal FINCK, M. Patrick HATZIG, Mme Fatiha HITOU RABHI, Mme Christelle JANDRIC, Mme Chaynesse KHIROUNI, M. Mathieu KLEIN, M. Arnaud KREMER, M. Antoine LE SOLLEUZ, Mme Isabelle LUCAS, M. Frédéric MAGUIN, Mme Charlotte MARREL, M. Bertrand MASSON, Mme Annette MATHIEU, Mme Estelle MERCIER, Mme Delphine MICHEL, M. Franck MURATET, Mme Nadège NICOLAS, M. Morand PERRIN, M. Serge RAINERI, M. Dahman RICHTER, M. Areski SADI, M. Ousmane SAMB, M. Thomas SOUVERAIN, M. Marc TENENBAUM, M. Charles THOMASSIN, M. Laurent WATRIN, Mme Lauranne WITT, M. Bora YILMAZ)

Contre : 12

(Mme Malika DATI, Mme Valérie DEBORD, Mme Anne-Sophie DIDELOT, M. Michel FICK, Mme Carole GRANDJEAN, M. Philippe GUILLEMARD, M. Laurent HENART, Mme Sophie MAYEUX, Mme Daniele NOEL, M. Romain PIERRONNET, M. Frank PILCER, M. Olivier ROUYER)

Abstention(s) :

Ne prend pas part au vote :

ETAIENT PRESENT(ES) :

M. Lionel ADAM, Mme Evelynne BEAUDEUX, Mme Sabrina BENMOKHTAR, M. Arnaud BERNEZ, Mme Véronique BILLOT, Mme Marianne BIRCK, Mme Chloé BLANDIN, Mme Muriel BOILLON, Mme Christine BOURREAU, M. Hocine CHABIRA, Mme Nicole CREUSOT, Mme Patricia DAGUERRE-JACQUE, Mme Malika DATI, Mme Valérie DEBORD, Mme Anne-Sophie DIDELOT, M. Mohammed EL GHAZILI, M. Mounir EL HARRADI, Mme Véronique ERNEST, M. Michel FICK, Mme Chantal FINCK, M. Philippe GUILLEMARD, M. Patrick HATZIG, M. Laurent HENART, Mme Fatiha HITOU RABHI, Mme Christelle JANDRIC, Mme Chaynesse KHIROUNI, M. Mathieu KLEIN, M. Arnaud KREMER, M. Antoine LE SOLLEUZ, Mme Isabelle LUCAS, M. Frédéric MAGUIN, M. Bertrand MASSON, Mme Annette MATHIEU, Mme Sophie MAYEUX, Mme Estelle MERCIER, M. Franck MURATET, Mme Nadège NICOLAS, Mme Daniele NOEL, M. Morand PERRIN, M. Romain PIERRONNET, M. Frank PILCER, M. Serge RAINERI, M. Dahman RICHTER, M. Areski SADI, M. Ousmane SAMB, M. Thomas SOUVERAIN, M. Marc TENENBAUM, M. Charles THOMASSIN, M. Laurent WATRIN, Mme Lauranne WITT, M. Bora YILMAZ

ETAIENT EXCUSE(ES) :

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Carole GRANDJEAN à Mme Anne-Sophie DIDELOT

Mme Charlotte MARREL à Mme Véronique BILLOT

Mme Delphine MICHEL à Mme Chloé BLANDIN

M. Olivier ROUYER à Mme Malika DATI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au code de justice administrative.

Le secrétaire de séance :



Le Maire :

M. Mathieu KLEIN



Mathieu KLEIN

Mathieu KLEIN
2025.05.21 11:13:38 +0200
Ref:8770054-13178773-1-D
Signature numérique
le Maire